



Bulletin Officiel

N° 3809 Lundi 14 Mars 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 2

AVIS DU CMF

VISA DE PROSPECTUS

FCPR AMEN CAPITAL1 3

COURBE DES TAUX 4

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 5-6

ANNEXE

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2010

- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN

COMMUNIQUÉ DU CMF

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

AVIS DU CMF

Visa de prospectus**FCPR AMEN CAPITAL1****Fonds Commun de Placement à Risque**

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°03-2011 du 9 février 2011

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 10 mars 2011 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **FCPR AMEN CAPITAL1**

«**FCPR AMEN CAPITAL1**» présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR AMEN CAPITAL1
Siège social	: 124, avenue de la liberté - 1002 TUNIS
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément du N°03-2011 du 9 février 2011
Promoteur	: Amen Capital et Amen Bank
Gestionnaire	: Amen Capital
Dépositaire	: Amen Bank
Distributeur	: Amen Capital

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 MARS 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,715%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,713%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,711%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,710%	998,198
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,709%	
TN0008002487	BTCT 52 SEMAINES 28/02/2011	4,703%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,711%	1 012,107
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,565
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 024,321
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 064,576
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 089,378
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 055,855
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,532
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,619
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,349
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,941
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,525

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,152	136,182		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,917	11,920		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,220	1,221		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,862	32,873		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,099	45,110		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	149,868	149,262		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	566,506	564,255		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	121,094	121,691		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,939	121,213		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,568	110,794		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,954	108,142		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	90,815	91,214		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	156,243	156,208		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	91,486	90,994		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 194,184	1 220,877		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 077,334	2 128,506		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	104,094	106,15		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	111,910	115,118		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 122,922	1 136,982		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	107,501	113,948		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	12,983	13,633		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 436,738	5 540,622		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 328,071	6 393,407		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,944	2,046		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,671	1,723		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,975	1,035		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	108,968	108,998
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,529	105,188	105,215
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,198	105,920	105,950
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	103,791	103,802
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	104,577	104,607
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,787	107,808
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,709	104,741
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,733	104,765
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	104,849	104,881
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,567	106,595
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,673	103,703
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,302	105,082	105,115
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,776	104,806
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,239	107,270
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	106,855	106,883
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,256	103,282
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,642	103,671
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,232	105,262
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,228	103,261
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,804	106,829
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,787	104,807
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,495	103,526
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,229	105,258
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,418	105,444
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,642	102,669

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,605	10,608
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	104,849	104,883
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,137	100,147
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	102,850	102,921
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,252	72,205
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	142,567	142,913
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 424,137	1 428,205
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	104,905	105,024
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,320	108,503
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	84,634	84,759
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	16,523	15,964	15,973
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	256,662	256,991
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	46,258	46,692
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 084,821	2 085,516
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,355	75,468
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,375	56,438
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,769	99,826
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,400	107,828
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	98,393	98,461
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,454	11,448
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,245	12,210
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,971	15,909
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	16,153	16,099
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,390	11,391
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	109,969	110,335
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,280	118,941
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,978	122,116
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,591	18,589
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	99,707	100,510
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	103,674	104,733
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	126,485	130,312
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,440	9,735
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	106,904	110,512
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	111,395	112,993
86	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,524	99,333
87	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	97,313	99,079
88	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	168,295	170,021
89	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	152,691	153,616
90	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,335	137,808
91	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 285,161	9 458,984
92	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	180,788	185,611
93	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	112,521	113,691
94	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 292,485	1 340,350
95	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	96,858	100,917
96	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	101,873	104,903
97	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 573,785	9 870,710

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE AMEN PREMIERE SICAV
EXERCICE CLOS LE 31/12/2010**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « AMEN PREMIERE SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 263 353 637 Dinars Tunisien et un bénéfice net de la période de 10 025 328 Dinars Tunisien *Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :*

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'AMEN INVEST gestionnaire d'AMEN PREMIERE SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« AMEN PREMIERE SICAV » au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5, 43% de l'actif net au 31 Décembre 2010, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

**Le commissaire aux comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation. *A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice*

- AMEN PREMIERE a souscrit auprès d'AMEN BANK à deux certificats de dépôts aux conditions suivantes :

Date souscription	Date échéance	Montant	Taux d'intérêts
06/11/2010	06/02/2011	7 500 000	4,82%
14/10/2010	14/01/2011	3 000 000	4,64%

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN BANK une convention de dépôt, aux termes de laquelle AMEN PREMIERE SICAV confie à AMEN BANK l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire, AMEN BANK perçoit mensuellement :

- Une commission de dépositaire calculée quotidiennement en appliquant des pourcentages en fonction du volume de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV ;

- Une commission de distribution calculée quotidiennement au taux de 0,59% de l'actif d'AMEN PREMIERE SICAV.

Au titre de l'exercice 2010, les commissions perçues Toutes Taxes Comprises par AMEN BANK sont de 1 649 366 dinars Tunisien.

- L'AMEN PREMIERE SICAV a conclu avec AMEN INVEST une convention de gestion aux termes de laquelle L'AMEN PREMIERE confie à AMEN INVEST la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations effectuées, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle égale à 0,25% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars Tunisien.

Au titre de l'exercice 2010, la rémunération perçue toutes taxes comprises par AMENINVEST est de 413 000 Dinars Tunisien.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 6 000 dinars relative à l'exercice 2009.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Bilan
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>173 016 388</u>	<u>178 361 591</u>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		14 302 103	13 727 841
b - Obligations et valeurs assimilées		158 714 285	164 633 749
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>90 337 249</u>	<u>88 341 881</u>
a - Placements monétaires	3.2	42 370 252	37 430 823
b – Disponibilités	3.3	47 966 997	50 911 058
TOTAL ACTIF		<u>263 353 637</u>	<u>266 703 472</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>		<u>152 056</u>	<u>152 092</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>38 386</u>	<u>30 427</u>
TOTAL PASSIF		<u>190 442</u>	<u>182 519</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>253 704 505</u>	<u>256 465 874</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>9 458 690</u>	<u>10 055 079</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 745	863
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 456 945	10 054 216
ACTIF NET		<u>263 163 196</u>	<u>266 520 953</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>263 353 637</u>	<u>266 703 472</u>

Etat de résultat

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01-01-2010 au 31/12/2010	Période du 01-01-2009 au 31-12-2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.1	8 440 356	8 652 968
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.2	3 888 328	3 919 243
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		12 328 684	12 572 210
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.6	<2 067 883>	<2 030 065>
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 260 801	10 542 145
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.7	<306 405>	<304 216>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 954 396	10 237 929
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<497 451>	<183 714>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		9 456 945	10 054 216
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		497 451	183 714
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		70 880	33 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		52	47 211
Frais de négociation		0	<6 547>
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		10 025 328	10 311 711

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

Note	Période du 01-01-2010 au 31/12/2010	Période du 01-01-2009 au 31-12-2009
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>10 025 328</u>	<u>10 311 711</u>
a - Résultat d'exploitation	9 954 396	10 237 929
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	70 880	33 117
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	52	47 211
d - Frais de négociation de titres	0	<6 547>
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u><9 757 709></u>	<u><10 758 733></u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u><3 625 376></u>	<u>12 387 701</u>
a- Souscriptions	444 466 400	344 262 150
- Capital	433 569 698	334 467 152
- Régularisation des sommes non distribuables	<237 913>	<151 341>
- Régularisation des sommes distribuables	11 134 615	9 946 338
- Droits d'entrée	0	0
b – Rachats	<448 091 776>	<331 874 449>
- Capital	<436 385 016>	<322 387 916>
- Régularisation des sommes non distribuables	220 930	138 677
- Régularisation des sommes distribuables	<11 927 690>	<9 625 210>
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<3 357 757>	11 940 679
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	266 520 953	254 580 274
b- en fin de période	263 163 196	266 520 953
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de Parts)</u>		
a- en début de période	2 545 148	2 425 246
b- en fin de période	2 517 209	2 545 148
VALEUR LIQUIDATIVE	104,545	104,717
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	3,61%	3,79%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2010**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2010 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	14 302 103
Obligations	(2)	57 579 706
Bons de trésor assimilable	(3)	101 134 579

Total **173 016 388**

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-10	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	511 802	0,19
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	131 089	13 511 448	13 790 301	5,24
Total		13 911 448	14 302 103	5,43

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31-12-10	% Actif Net
AB 2001	160 500	3 210 000	3 312 335	1,26
AB 2006	10 000	700 000	727 928	0,28
AB 2008 TA	25 000	2 166 667	2 236 127	0,85
AB 2008 TB	15 000	1 350 000	1 396 608	0,53
AB 2009 CA	18 000	1 680 000	1 698 662	0,65
AB 2009 CB	13 000	1 213 333	1 226 926	0,47
AB 2010	80 000	8 000 000	8 118 336	3,08
AIL 2007	5 000	200 000	200 452	0,08
AIL 2009-1	5 000	400 000	417 780	0,16
AIL 2010-1	10 000	1 000 000	1 030 840	0,39
ATB 2007/1	20 000	1 700 000	1 751 824	0,67
ATB 2009 TA2	15 000	1 500 000	1 539 336	0,58
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 116	0,2
ATL 2006-1	30 000	1 800 000	1 851 288	0,7
ATL 2007/1	10 000	400 000	407 008	0,15
ATL 2008/1	4 800	288 000	296 863	0,11
ATL 2009	10 000	800 000	823 240	0,31
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 011 280	0,38
ATL 2010-1	20 000	2 000 000	2 033 376	0,77
BATAM2001	20 000	2 000 000	0	0
BH 2007	20 000	1 600 000	1 604 896	0,61
BH 2009	20 000	2 000 000	2 000 240	0,76
BNA 2009	10 000	933 333	963 045	0,37
BTE 2009	15 000	1 350 000	1 366 776	0,52
BTE 2010 AP	7 000	700 000	708 019	0,27
BTEI 2004	20 000	400 000	409 696	0,16
BTK 2009 B	30 000	3 000 000	3 104 088	1,18
BTKD 2006	10 000	200 000	200 384	0,08
CIL 2004/1	15 000	300 000	304 284	0,12
CIL 2005/1	10 000	400 000	404 848	0,15
CIL 2007/1	15 000	900 000	945 516	0,36
CIL 2007/2	15 000	900 000	940 128	0,36
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 215 264	0,46
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 038 776	0,39
CIL 2010/2	5 000	500 000	503 476	0,19

HL 2010/1 1	10 000	1 000 000	1 022 672	0,39
MP 05 T/A	6 000	360 000	369 850	0,14
MSB 2003	6 000	120 000	123 907	0,05
MX 2010 TE	10 000	1 000 000	1 029 592	0,39
PANOBOIS2007	4 000	400 000	415 158	0,16
SIHM 2008TA	8 000	800 000	812 454	0,31
SIHM 2008TB	2 000	200 000	202 595	0,08
STM 2007 TC	2 000	160 000	162 325	0,06
STM 2007 TD	8 000	640 000	649 299	0,25
STM 2007 TE	3 000	240 000	243 487	0,09
TLG 07-1	5 000	200 000	200 144	0,08
TLG 2006-1	8 000	160 000	161 069	0,06
TLG 2007-1	10 000	400 000	400 288	0,15
TLG 2007-2	15 000	900 000	943 344	0,36
TLG 2008-1	10 000	600 000	615 816	0,23
TLG 2008-2	5 000	300 000	301 496	0,11
TLG 2008/3	4 700	376 000	394 161	0,15
TLG 2009-1	10 000	800 000	834 760	0,32
UIB 2009-1 C	10 000	950 000	970 464	0,37
UNICTOR 2008	10 000	600 000	625 048	0,24
UNIFAC 2006	5 000	100 000	100 456	0,04
UTL 2004	7 000	280 000	291 855	0,11
UTL 2005/1	10 000	400 000	405 704	0,15
Total		58 277 333	57 579 706	21,88

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 31/12/2010	% Actif Net
BTA090215	7 100,00	7 389 378,79	7 744 495,23	2,94
BTA090215BIS	9 700,00	10 130 680,00	10 615 839,08	4,03
BTA09052022	5 000,00	5 010 000,00	5 189 210,80	1,97
BTA090714825	7 300,00	8 066 500,00	8 298 819,87	3,15
BTA110319	4 800,00	4 968 000,00	5 139 274,37	1,95
BTA110319A	3 800,00	3 907 275,00	4 042 867,21	1,54
BTA110319B	4 000,00	4 062 200,00	4 215 777,96	1,6
BTA11072017	7 000,00	7 000 000,00	7 180 197,36	2,73
BTA111013	200,00	197 920,00	200 112,66	0,08
BTA140414	36 913,00	38 610 998,00	40 200 784,80	15,28
BTA150312	8 000,00	8 000 000,00	8 307 200,00	3,16
Total		97 342 952	101 134 579	38,43

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01-01-10 au 31-12-10	Du 01-01-09 au 31-12-09
Revenus des obligations	2 544 284	2 473 451
Dividendes	503 461	534 408
Revenus des BTNB et BTA	5 392 611	5 645 108
Total	8 440 356	8 652 967

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 42 370 252 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseurs/ Emetteurs	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	18/12/2010	18/12/2012	25 000 000	BT	-	25 000 000	25 041 222	9,52
BIT	12/12/2010	10/06/2011	2 000 000	UNIFACTOR	43 580	1 956 420	1 961 145	0,75
BIT	20/06/2010	15/06/2011	3 000 000	TLG	120 798	2 879 202	2 943 082	1,12
BIT	17/12/2010	25/06/2011	2 000 000	TF	45 931	1 954 069	1 957 599	0,74
CD	06/11/2010	06/02/2011	7 500 000	AB	73 007	7 426 993	7 471 219	2,84
CD	14/10/2010	14/01/2011	3 000 000	A B	28 125	2 971 875	2 995 985	1,14
Total						42 188 559	42 370 252	16,11

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	du 01-01-10 au 31-12-10	du 01-01-09 au 31-12-09
Placements en compte courant à terme	1 785 124	2 158 474
Billets de trésorerie	334 907	206 000
Certificats de dépôt	1 572 797	1 444 769
Compte rémunéré	195 500	110 000
Total	3 888 328	3 919 243

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 47 966 997 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	47 000 000	47 515 133	18,06
Liquidités et équivalents de liquidités		451 864	0,17
Total	47 000 000	47 966 997	18,23

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Montant en dinars	Taux Brut
PLACT040612	AMEN BANK	15 337 138	5,83
PLACT141111	AMEN BANK	2 009 931	0,76
PLACT141111	AMEN BANK	8 039 726	3,06
PLACT271011	AMEN BANK	15 102 852	5,74
PLACT3011012	AMEN BANK	7 025 486	2,67
Total		47 515 132	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	256 465 874
Souscriptions	433 569 698
Rachats	-436 385 016
VDE sur emprunts sociétés	-2 000 000
VDE sur titres OPCVM	390 655
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	2 000 000
Plus ou moins value réalisée sur emprunts sociétés	52
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-319 775
Réglu sommes non distribuables (souscriptions)	-237 913
Réglu sommes non distribuables (rachat)	220 930
Total	253 704 505

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 s'élève à 3 357 754 dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2010 est de 2 517 209 contre 2 545 148 au 31/12/2009.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	2 385
Nombre d'actionnaires entrants	231
Nombre d'actionnaires sortants	-392
Nombre d'actionnaires au 31-12-10	2 224

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2010 s'élèvent à 9 458 690 DT contre 10 055 079 DT au 31/12/2009 et se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31-12-10	Exercice clos le 31-12-09
Somme distribuables exercices antérieurs	1 745	863
Résultat d'exploitation	9 954 396	10 237 929
Régularisation du résultat d'exploitation	-497 451	<183 713>
	9 458 690	10 055 079

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

AMEN TRESOR SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

J
elil BOURAOUI

Tunis, le 25 Février 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Février 2011

Bilan arrêté au 31 Décembre 2010
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	<u>41 422 213</u>	<u>28 982 422</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		358 012	1 895 370
Obligations et valeurs assimilées		41 064 201	27 087 052
Placements monétaires et disponibilités		<u>12 597 298</u>	<u>10 177 013</u>
Placements monétaires	3.2	7 349 892	3 407 262
Disponibilités	3.3	5 247 406	6 769 751
TOTAL ACTIFS		54 019 511	39 159 435
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		33 405	23 371
Créditeurs divers		7 079	4 967
TOTAL PASSIFS		40 484	28 338
Capital	3.4	<u>52 059 397</u>	<u>37 645 550</u>
Sommes distribuables	3.5	<u>1 919 630</u>	<u>1 485 547</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		575	334
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 919 055	1 485 213
ACTIF NET		53 979 027	39 131 097
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		54 019 511	39 159 435

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 01/01/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 687 081	1 239 072
Revenus des placements monétaires	3.2	459 551	411 110
Total des revenus de placements		2 146 632	1 650 182
Charges de gestion des placements	3.6	<349 155>	<249 039>
Revenus Nets des placements		1 797 477	1 401 143
Autres charges	3.7	<54 899>	<39 139>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 742 578	1 362 004
Régularisation du résultat d'exploitation		176 477	123 209
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 919 055	1 485 213
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<176 477>	<123 209>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<5 588>	208
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		202 263	71 639
Frais de négociation		<3 511>	<71>
Résultat non distribuable		193 164	71 776
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 935 742	1 433 780

**Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2010
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Période 01/01/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 935 742	1 433 780
Résultat d'exploitation	1 742 578	1 362 004
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<5 588>	208
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	202 263	71 639
Frais de négociation de titres	<3 511>	<71>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 485 829>	<1 443 744>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 398 017	3 826 607
Souscriptions		
- Capital	106 443 923	48 336 982
- Régularisation des sommes non distribuables	17 110	42 111
- Régularisation des sommes distribuables	2 640 815	1 439 145
Rachat		
- Capital	<92 184 489>	<44 600 953>
- Régularisation des sommes non distribuables	<55 861>	<37 316>
- Régularisation des sommes distribuables	<2 463 481>	<1 353 362>
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 847 930	3 816 643
ACTIF NET		
En début de période	39 131 097	35 314 454
En fin de période	53 979 027	39 131 097
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	372 117	335 112
En fin de période	513 068	372 117
VALEUR LIQUIDATIVE	105,208	105,158
TAUX DE RENDEMENT	3,84%	3,98%

AMEN TRESOR SICAV

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2010**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2010 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

I. Le portefeuille titres est composé au 31-12-2010 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées (1)	358 012
Obligations (2)	32 172 656
Bons de trésor assimilables (3)	8 891 545
Total	41 422 213

II. Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	3 425	356 157	358 012	0,66%
TOTAL	3 425	356 157	358 012	0,66%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	769 996	800 717	1,48%
AB 2008 TA	5 000	433 333	447 225	0,83%
AB 2008 TB	15 000	1 350 000	1 396 608	2,59%
AB 2009 CA	5 000	466 667	471 851	0,87%
AB 2010	17 000	1 700 000	1 725 146	3,20%
AIL 2007	10 000	400 000	400 904	0,74%
AIL 2008	6 000	360 000	364 771	0,68%
AIL 2009-1	2 500	200 000	208 890	0,39%
ATB 2007/1	15 000	1 275 000	1 313 868	2,43%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 232	1,90%
ATL 2006/1	5 500	330 000	339 403	0,63%
ATL 2007/1	14 300	572 000	582 021	1,08%
ATL 2008	5 000	500 000	510 128	0,95%
ATL 2009	10 000	800 000	823 240	1,53%
ATL 2009/3	5 000	400 000	400 088	0,74%
SOUS-TOTAL		10 556 996	10 813 092	20,03%

ATL 2010-1	20 000	2 000 000	2 033 376	3,77%
ATL 2010-2	5 000	500 000	500 120	0,93%
ATLESING 010	25 000	2 500 000	2 530 960	4,69%
BH 2009	10 000	1 000 000	1 000 120	1,85%
BTE 2010	25 000	2 500 000	2 528 640	4,68%
BTKD 2006	10 000	200 000	200 384	0,37%
CIL 2007/1	15 000	900 000	945 516	1,75%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 055 776	1,96%
CIL 2008/1	2 000	122 400	124 538	0,23%
CIL 2009/1	10 000	800 000	815 912	1,51%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 038 776	1,92%
EL WIFECK 06	1 000	20 000	20 527	0,04%

HL 2010/1	15 000	1 500 000	1 534 008	2,84%
HL 2010/2	10 000	1 000 000	1 004 304	1,86%
HL 2010/2/2	5 000	500 000	502 152	0,93%
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	202 982	0,38%
MEUBLATEX08A	3 000	300 000	304 474	0,56%
MEUBLATEX08B	5 000	500 000	507 456	0,94%
MP 2005 T/A	1 000	60 000	61 642	0,11%
MP 2005 T/B	1 000	60 000	61 642	0,11%
MX 2010 TB	10 000	1 000 000	1 029 592	1,91%
PANOBOIS2007	5 000	500 000	518 948	0,96%
SIHM 2008TB	3 000	300 000	303 893	0,56%
SIHM 2008TD	5 000	500 000	506 488	0,94%
STM 2007 TB	5 500	440 000	446 393	0,83%
STM 2007 TC	1 000	80 000	81 162	0,15%
STM 2007 TD	5 000	400 000	405 812	0,75%
STM 2007 TE	2 000	160 000	162 325	0,30%
TLG 2006-1	5 000	100 000	100 668	0,19%
TLG 2008-2	2 000	122 640	123 238	0,23%
TLG 2009 SUB	7 500	600 000	607 284	1,13%
UNIFACTOR 06	5 000	100 000	100 456	0,19%
TOTAL GENERAL		31 522 036	32 172 656	59,60%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 163 800	2 253 784	4,18%
BTA090714825	800	882 880	914 054	1,69%
BTA110319B	3 000	2 977 500	3 109 680	5,76%
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 303 707	2,42%
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 310 320	2,43%
TOTAL	9 800	8 180 180	8 891 545	16,47%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Dividendes	124 205	18 518
Revenus des obligations	1 185 366	926 711
Revenus des BTA	377 510	293 843
TOTAL	1 687 081	1 239 072

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :*Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à 7 349 892 DT et s'analyse comme suit :*

Désignation	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Billet de Trésorerie	UNIFACTORING	2 000 000	04/07/2011	81 973	1 918 027	1 957 026	3,63%
Billet de Trésorerie	UNIFACTORING	1 500 000	10/11/2011	63 636	1 436 364	1 444 286	2,68%
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	2 000 000	20/02/2011	21 702	1 978 298	1 987 870	3,68%
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	2 000 000	21/06/2011	80 532	1 919 468	1 960 708	3,63%
TOTAL		7 500 000		247 843	7 252 157	7 349 892	13,62%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Placement en compte courant à terme	211 031	281 585
Billets de trésorerie	234 666	123 658
Certificat de dépôt	6 335	807
Compte Rémunéré	7 519	5 060
TOTAL	459 551	411 110

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2010 à 5 247 406 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	3 400 000	3 443 391	6,38%
Avoirs en banque		1 804 016	3,34%
TOTAL	3 400 000	5 247 406	9,72%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Montant	Taux Brut
PLACT031010	AMEN BANK	10/03/2011	908 912	5,02
PLACT220612	AMEN BANK	13/12/2012	1 530 838	4,86
PLACT3011012	AMEN BANK	22/02/2012	1 003 641	5,12
TOTAL			3 443 391	

3.4 Capital

Capital au 31/12/2009	37 645 550
Souscriptions	106 443 923
Rachats	-92 184 489
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	-1 676
Plus ou moins value réalisée sur obligation d'ETAT	120 530
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-7 444
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	83 409
frais de négociation	-3 511
VDE sur titres OPCVM	1 854
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	17 110
Régul sommes non distribuables (rachats)	-55 861
Variation de la part Capital	14 413 847
Capital au 31/12/2010	52 059 397

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 s'élève à 14 847 930 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2010 est de 513 068 contre 372 117 au 31/12/2009.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	595
Nombre d'actionnaires entrants	701
Nombre d'actionnaires sortants	-516
Nombre d'actionnaires au 31-12-10	780

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2010 s'élèvent à 1 919 630 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-10	Exercice clos le 31-12-09
Sommes distribuables exercices antérieurs	575	334
Résultat d'exploitation	1 742 578	1 362 004
Régularisation du résultat d'exploitation	176 477	123 209
Total :	1 919 630	1 485 547

3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

3.8 Evénements postérieurs à la date de clôture

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM obligataires ont été suspendues du 17-01-2011 au 20-01-2011.

SICAV AMEN
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Février 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 25 Février 2011

Bilan arrêté au 31 Décembre 2010

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
Portefeuille-titres		93 894 505	99 227 624
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	1 198 654	8 007 549
Obligations et valeurs assimilées	3.2	92 695 851	91 220 075
Placements monétaires et disponibilités		28 434 077	34 430 054
Placements monétaires	3.3	5 414 505	5 397 731
Disponibilités	3.4	23 019 572	29 032 323
TOTAL ACTIF		122 328 582	133 657 678
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		88 717	87 176
Créditeurs divers		23 347	21 639
TOTAL PASSIF		112 064	108 815
Capital	3.5	117 795 383	128 496 699
Sommes capitalisables	3.10	4 421 135	5 052 164
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		4 421 135	5 052 164
ACTIF NET		122 216 518	133 548 863
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		122 328 582	133 657 678

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2010

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/01/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	3.6	4 772 827	4 460 391
Revenus des placements monétaires	3.7	1 231 253	1 787 473
Total des revenus de placements		6 004 080	6 247 864
Charges de gestion des placements	3.8	<1 056 782>	<1 054 680>
Revenus Nets des placements		4 947 298	5 193 184
Autres charges	3.9	<153 304>	<150 478>
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 793 994	5 042 706
Régularisation du résultat d'exploitation		<372 858>	9 458
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		4 421 136	5 052 164
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		372 858	<9 458>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<16 593>	15 343
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		439 567	<7 955>
Frais de négociation		<1 923>	<4 147>
Résultat non distribuable		421 051	3 241
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 215 045	5 045 947

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2010

(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2010 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	5 215 045	5 045 947
Résultat d'exploitation	4 793 994	5 042 706
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<16 593>	15 343
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	439 567	<7 955>
Frais de négociation de titres	<1 923>	<4 147>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<16 547 390>	<9 709 804>
Souscriptions		
- Capital	127 160 965	91 070 229
- Régularisation des sommes non distribuables	138 483	<48 777>
- Régularisation des sommes capitalisables	7 963 378	5 729 809
Rachat		
- Capital	<142 675 236>	<100 413 319>
- Régularisation des sommes non distribuables	<188 762>	55 356
- Régularisation des sommes capitalisables	<8 946 218>	<6 103 102>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<11 332 345>	<4 663 857>
ACTIF NET		
En début de période	133 548 863	138 212 720
En fin de période	122 216 518	133 548 863
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 259 226	4 581 629
En fin de période	3 744 981	4 259 226
VALEUR LIQUIDATIVE	32,634	31,355
TAUX DE RENDEMENT	4,08%	3,94%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2010**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2010 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
Titres Sicav				
Amen Trésor	11 381	1 174 352	1 197 258	0,98%
Actions cotées				
BT	120	303	1 395	0,00%
Total		1 174 655	1 198 653	0,98%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
BTA090215	13 500	14 094 000	14 769 221	12,08%
BTA090714	5 700	6 053 400	6 234 800	5,10%
BTA110319	1 700	1 773 000	1 833 660	1,50%
BTA110319A	2 200	2 262 125	2 340 626	1,92%
BTA110319B	3 000	3 046 650	3 161 834	2,59%
BTA11072017	3 000	2 971 875	3 049 103	2,49%
BTA14042014	9 200	9 738 200	10 134 430	8,29%
BTA150312	4 000	4 000 000	4 153 600	3,40%
BTZ111016B	2 000	1 245 000	1 381 177	1,13%
TOTAL	44 300	45 184 250	47 058 451	38,50%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	31/12/2010	31/12/2009
Montant	8 137	214 601

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
AB 2001	40 500	810 000	835 823	0,68%
AB 2006	40 000	2 800 000	2 911 712	2,38%
AB 2008 TA	40 000	3 466 667	3 577 803	2,93%
AB 2009 CA	18 000	1 680 000	1 698 662	1,39%
AB 2009 CB	13 000	1 213 333	1 226 926	1,00%
AB 2010	2 000	200 000	202 958	0,17%
AIL 2007	3 800	152 000	152 344	0,12%
ATB 2007/1	10 000	850 000	875 912	0,72%
ATB 2009 TA2	15 000	1 500 000	1 539 336	1,26%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 116	0,42%
ATL 2006-1	30 000	1 800 000	1 851 288	1,51%
ATL 2007/1	10 000	400 000	407 008	0,33%
ATL 2008/1	10 000	600 000	618 464	0,51%
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 011 280	0,83%
ATL 2010-1	20 000	2 000 000	2 033 376	1,66%
SOUS-TOTAL		18 972 000	19 457 008	15,92%
BH 2007	20 000	1 600 000	1 604 896	1,31%
BH 2009	20 000	2 000 000	2 000 240	1,64%
BNA 2009	10 000	933 333	963 046	0,79%
BTE 2009	15 000	1 350 000	1 366 776	1,12%
BTE 2010 AP	3 000	300 000	303 437	0,25%
BTEI 2004	1 500	30 000	30 727	0,03%
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 032 984	0,85%
BTKD 2006	2 500	50 000	50 096	0,04%
CIL 2005/1	10 000	400 000	404 848	0,33%
CIL 2007/1	15 000	900 000	945 516	0,77%
CIL 2007/2	15 000	900 000	940 128	0,77%
CIL 2009/1	10 000	800 000	815 912	0,67%
CIL 2009/2	15 000	1 200 000	1 215 264	0,99%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 038 776	0,85%
CIL 2010/2	5 000	500 000	503 476	0,41%
GL2003-2	10 000	200 000	210 360	0,17%
HL 2010/1 1	10 000	1 000 000	1 022 672	0,84%
MP 05 T/A	6 000	360 000	369 850	0,30%
MSB 2003	6 000	120 000	123 907	0,10%
MX 2010 TA	10 000	1 000 000	1 029 592	0,84%
PANOBOIS 07	2 000	200 000	207 579	0,17%
SIHM 2008TA	6 000	600 000	609 341	0,50%
SIHM 2008TB	4 000	400 000	405 190	0,33%
STM 2007 TB	5 000	400 000	405 812	0,33%
STM 2007 TC	6 000	480 000	486 974	0,40%
TLG 2007-2	15 000	900 000	943 344	0,77%
TLG 2008-1	5 200	312 000	320 224	0,26%
TLG 2008-2	5 000	300 000	301 496	0,25%
TLG 2008-3	5 000	400 000	419 320	0,34%
UIB 2009-1 C	50 000	4 750 000	4 852 320	3,97%
UNICTOR 2008	10 000	600 000	625 048	0,51%
UNIFAC 2006	5 000	100 000	100 456	0,08%
UTL 2004	3 000	120 000	125 081	0,10%
UTL 2005/1	10 000	400 000	405 704	0,33%
TOTAL		44 577 333	45 637 400	37,34%

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2010 à 5 414 505 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	01/06/2011	2 879 202	2 947 807	2,41%
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE FACTORING	16/03/2011	1 483 432	1 486 344	1,22%
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	TUNISIE FACTORING	21/06/2011	959 734	980 355	0,80%
TOTAL				5 322 368	5 414 505	4,43%

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 23 019 572 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	22 000 000	22 421 654	18,35%
Avoirs en banque		597 918	0,49%
TOTAL	22 000 000	23 019 572	18,84%

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
PLACT100311	AMEN BANK	10/03/2011	4 000 000	4 290 192 12 026	3,51%
PLACT131212	AMEN BANK	13/12/2012	12 000 000	485	9,84%
PLACT220212	AMEN BANK	22/02/2012	3 000 000	3 094 054	2,53%
PLACT3011012	AMEN BANK	30/11/2012	3 000 000	3 010 923	2,46%
TOTAL			22 000 000	22 421 654	18,34%

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 s'élève à <11 332 345> dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : <15 143 498>

Variation de la part Revenu : 3 811 153

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2009	132 938 881
Souscriptions	127 160 965
Rachats	-142 675 236
VDE / actions et titres OPCVM	22 907
frais de Négociation	-1 923
VDE / actions cote permanente	1 092
+/- report sur act. cote permanente	-860
+/- report sur titres OPCVM	-39 731
/- value réal. sur act cote permanente	464 724
+/- value réal. sur emp société	61
+/- value réal. sur titres OPCVM	-25 218
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	138 483
Régul sommes non distribuables (rachat)	-188 762
Variation de la part Capital	<15 143 498>
Capital au 31/12/2010	117 795 383

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Désignation	Montant
Régularisation du Résultat d'exploitation	-372 858
Résultat d'exploitation	4 793 994
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	-609 981
Variation de la part Revenu	3 811 153

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-09	815
Nombre d'actionnaires entrants	128
Nombre d'actionnaires sortants	-181
Nombre d'actionnaires au 31-12-10	762

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Dividendes	293 384	262 341
Revenus des obligations	2 128 565	1 911 883
Revenus des BTNB et BTA	2 350 878	2 286 167
TOTAL	4 772 827	4 460 391

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des Billets de Trésorerie	226 228	322 601
Intérêts des certificats de dépôt	32 885	48 491
Placement en compte courant	961 360	1 410 006
Compte Rémunéré	10 780	6 375
TOTAL	1 231 253	1 787 473

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

3.10- Evénements postérieurs à la date de clôture

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM mixtes ont été suspendues du 17-01-2011 au 04-02-2011.